



7. Projet de fusion

FUSION VEYSONNAZ – MONT-NOBLE - SION

Etat du projet - décembre 2021

Les fusions, une histoire à succès

- 1968: fusion Sion – Bramois
- 2011: fusion Nax, Vernamiège et Mase → Mont-Noble
- 2012: fusion Sion – Salins
- 2018: fusion Sion – Les Agettes

Historique Veysonnaz

- 2019: Décision politique de lancer une étude d'opportunité sur une fusion
- 2020: Démarche participative et rapport stratégique
- 29 novembre 2020, vote consultatif avec deux questions: fusion oui/non et si oui avec qui: Sion/Nendaz?
 - Oui massif au principe de la fusion
 - Majorité pour l'option sédunoise
- Début 2021, demande d'étude de fusion auprès des autorités sédunoises

Historique Mont-Noble

- Stratégie communale 2015 - 2025
- Sondage auprès de la population en 2018
 - ➔ Oui au principe de fusion
 - ➔ Majorité pour Sion

- Rapport d'opportunité de fusion établi par SEREC en 2020
 - ➔ Rapport approuvé à l'unanimité par le conseil communal

- Début 2021, demande d'étude de fusion auprès des autorités sédunoises

Historique Sion

- 2020: le conseil municipal définit son intention stratégique 2050 : faire de Sion la Capitale suisse des Alpes
 - ➔Projet de développement régional dans un périmètre donné
- Présentation au conseil général et aux communes environnantes
- Printemps 2021, le conseil municipal accepte les demandes d'étude de fusion de Veysonnaz et de Mont-Noble

Pilotage de la fusion

Comité de pilotage:

- Les 3 présidents
- Les 3 vice-présidents
- Les 3 secrétaires municipaux

Chef de projet interne: David Rémondeulaz

Accompagnement par Compas, une société spécialisée dans les fusions

Charte de projet

Toutes les parties prenantes signent une charte de projet

- Définition du calendrier des travaux
- Démarche participative garantie
- Information mutuelle entre les communes sur les points susceptibles d'impacter le projet de fusion
- Option «zéro licenciement»
- Respect entre les partenaires
- Confidentialité des débats
- Information régulière sur l'avancée des travaux

Information à la population

- Site internet
- Bulletins d'information tous-ménages réguliers
- Séances d'information à toutes les étapes
- La population aura le dernier mot: votation populaire dans les trois communes

Calendrier du projet – Aujourd'hui

Etude de faisabilité (→ mars 2022)

- Etat de situation avec les services communaux des 3 communes
 - Démarche participative (groupes de travail, ateliers participatifs)
 - Rencontre avec la population – information et échanges sur les attentes
 - Décision des exécutifs sur la suite du projet
- En cas de oui, lancement des travaux en vue d'une convention de fusion

Calendrier du projet - demain

Elaboration d'une convention de fusion + rapport technique (2022)

- Information régulière à la population / Ateliers participatifs sur les points clés de la fusion

Décisions politiques des communes (→ mi-2023)

- Convention de fusion: soumise aux exécutifs et présentée à la population
- Votation populaire

Calendrier du projet - demain

Ratification par le Canton (→ mi-2024)

Préparation de l'entrée en force de la nouvelle commune (→ fin 2024)

- Préparation de la nouvelle administration communale
- Election des nouvelles autorités communales (automne 2024)
- Information à la population sur le fonctionnement de la nouvelle commune

➔ La nouvelle commune entre en force le 1^{er} janvier 2025

Quid des bourgeoisies?

Art. 139 LCo **Consultation des communes bourgeoisiales**

¹ Les communes bourgeoisiales sont averties immédiatement par les conseils municipaux des pourparlers entrepris en vue d'une éventuelle fusion.

² Les assemblées bourgeoisiales sont consultées à la même date que les assemblées primaires.

³ Après consultation des assemblées bourgeoisiales, les autorités bourgeoisiales font rapport au Conseil d'Etat, en même temps que les autorités municipales.

⁴ Deux ou plusieurs communes municipales peuvent fusionner même si les communes bourgeoisiales correspondantes ne fusionnent pas.